



HÔPITAL FONDATION
Adolphe de ROTHSCHILD
LA RÉFÉRENCE TÊTE ET COU

CHARTRE DU RECRUTEMENT

Intégrer l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild, c'est rejoindre un hôpital avec un projet d'établissement fort et une politique sociale ancrée, tous deux articulés autour de nos valeurs :

Transmettre, Innover, S'engager !

Depuis sa création, la Fondation veille à offrir à son personnel médical, soignant, administratif et technique un environnement où excellence, dynamisme, collaboration et innovation sont au cœur des pratiques professionnelles.

Le recrutement d'un salarié représente un engagement durable pour l'hôpital. A travers cette chartre du recrutement, la Fondation souhaite mettre en avant les principes qu'elle s'engage à respecter dans le recrutement des salariés.

→ Non-discrimination à l'embauche et promotion d'un recrutement inclusif

La Fondation promeut l'égalité des chances, ainsi que le respect de la diversité et de la parité. Elle s'engage à respecter et à promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes, pour tous les recrutements, qu'ils soient internes ou externes. Ses recruteurs sont formés à la non-discrimination.

La Fondation s'engage à accueillir des personnes en insertion et éloignées de l'emploi, afin qu'elles puissent découvrir l'univers hospitalier et ses métiers.

→ Recrutement des profils en adéquation avec les postes

La Fondation s'engage à conduire les recrutements avec professionnalisme, en recherchant strictement l'adéquation entre les exigences du poste, les compétences et la motivation du candidat. Les candidats sont recrutés sur des critères objectifs. Le recrutement est effectué par des professionnels compétents.

→ Transparence dans le processus

Les offres d'emplois font l'objet d'une publication interne. Une fiche de poste est disponible pour chaque poste.

La Fondation s'engage à informer les candidats sur les éléments essentiels du poste auquel ils postulent. Le site internet de l'hôpital, www.fo-rothschild.fr, présente des informations à jour sur les valeurs de l'institution, ses métiers et ses activités.

En cas de recours à des techniques ou modalités spécifiques de recrutement, les candidats en sont préalablement informés.

La Fondation encourage la mobilité interne de ses équipes, afin qu'elles saisissent les opportunités de carrière qui se présentent au sein de l'hôpital.

A l'occasion de campagnes de cooptation, les salariés de la Fondation sont encouragés à coopter des professionnels correspondant aux postes vacants.

La Fondation apporte une réponse à toutes les candidatures reçues en interne et en externe, qu'elles soient intégrées ou non dans le processus de sélection. Elle propose aux candidats internes un entretien de restitution.

→ Politique de rémunération

La Fondation s'engage à mener une politique salariale fondée sur la reconnaissance des compétences et l'expérience. Les différences de salaire ne peuvent, à poste identique, être fondées sur des éléments extérieurs au travail (par exemple le sexe, la religion, l'apparence physique, la nationalité, l'orientation sexuelle...).

→ Réserve et confidentialité

Les personnes chargées d'animer le processus de recrutement externe et de mobilité interne conservent, à tout niveau et à tout moment, une attitude réservée, neutre et bienveillante. Elles agissent avec professionnalisme, écoute et disponibilité.

La Fondation s'engage à respecter la confidentialité des candidatures. Les données personnelles des candidats sont traitées conformément à la réglementation en vigueur.

→ Intégration des nouveaux embauchés

Des journées d'accueil des nouveaux embauchés sont organisées régulièrement dans l'année. Les managers préparent une intégration individualisée et personnalisée des nouveaux embauchés. Ils s'assurent du bon déroulement de cette intégration. La Direction des Ressources Humaines participe à ce suivi et peut être sollicitée en appui.

Les formations aux outils de travail quotidiens du salarié nouvellement embauché sont assurées au plus près de la prise de fonction. Par ailleurs, un large panel de formations est proposé aux salariés dans le cadre du plan annuel de développement des compétences.